VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Novembre 2017 18 HI 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le seize novembre, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (16)

M. DEE Alain – Mme JACQUART Nathalie - M. VANDERSTEEN M-L Patrick - Mme CABAREZ Nathalie - M. DELANNOY Guy - M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - M. BLAT Jean-Pierre – M. WOJCINSKI André - Mme DELFOSSE Sabine - Mme MARTIN Anne-Sophie - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid - Mme LHOIR Nathalie – M. DECOUT Olivier - Mme ROUSSEL Stéphanie.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (9)

M. GALIO Philippe donne procuration à M. VANDERSTEEN M-L Patrick M. WEISS Alain donne procuration à M. DEE Alain M. DE NOYETTE Philippe donne procuration à Mme CABAREZ Nathalie Mme BOUCHEZ Catherine donne procuration à Mme DEHON Ingrid Mme FOSLIN Brigitte donne procuration à Mme JACQUART Nathalie M. TRELCAT Philippe donne procuration à M. BLAT Jean-Pierre Mme LEBRUN Catherine donne procuration à M. DECOUT Olivier M. ELLAYA Ludovic donne procuration à Mme BURNY Estelle Mme GERARD Séverine donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

ETAIENT EXCUSES (2)

M. MAHMOUDI Morian M. LEQUEUX Jean

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'installation de Monsieur Olivier DECOUT, suite à la démission de Monsieur Arnaud ANSART, reçue le 8 Novembre 2017. Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communale et lui remet l'insigne de Conseiller Municipal. Il remercie Monsieur Arnaud ANSART pour les quelques années consacrées à la vie communale.

Madame Ingrid DEHON est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

Le tableau des Commissions municipales est mis à jour, Monsieur DECOUT intégrera les commissions occupées auparavant par M. Arnaud ANSART :

- Finances Ressources humaines Emploi Logement
- Travaux Domaine Environnement Sécurité
- Ecoles Petite enfance Crèche

Il manifeste la volonté de faire partie également de la Commission des Ainés et de la Commission des Sports, auprès desquelles il s'investit déjà en qualité de « membre invité ». Sa demande est acceptée, avec un passage à 11 membres pour ces deux commissions.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2017/47 : Souscription d'un contrat avec le Showband JNC et ses peluches Valenciennes, pour une prestation, le Vendredi 15 Décembre 2017 lors du Marché de Noël, pour un montant TTC de quatre cents euros (400 €)

2017/48: Souscription d'un contrat avec Sylvain Chanteur, pour une prestation « Sosie physique et vocal en show live de Florent Pagny », le Samedi 16 Décembre 2017 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de cinq cents euros (500,00 €)

<u>2017/49</u>: Souscription d'un contrat de spectacle avec l'Association Enchantant, pour une prestation de Luc le Chansonnier: Chansons à la carte, à l'occasion du Marché de Noël, les 16 et 17 Décembre 2017, pour un montant TTC de neuf cent quatre-vingts euros (980,00 €).

<u>2017/50</u>: Souscription d'une mission en vue d'établir un diagnostic relatif à la solidité des murs périphériques du bâtiment des services techniques (espaces verts), avec la SA SOCOTEC France, pour un montant HT de quatre cents euros (400,00 €).

2017/51: Souscription d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville – Construction d'un ascenseur et aménagement PMR des abords, avec la Société VERDI Nord Pas-de-Calais pour un montant HT de dix-sept mille huit cents euros (17.800,00 €).

2017/52 : Souscription d'un contrat de spectacle avec l'Association NicolEnzo, pour l'animation du Marché de Noël, les 16 et 17 Décembre 2017, pour un montant TTC de mille euros (1.000,00 €).

2017/53 : Souscription d'une mission pour la vérification initiale de la porte sectionnelle automatique de l'Hôtel de Ville, avec le Bureau Véritas Exploitation, pour un montant HT de deux cent soixante-dix euros (270,00 €).

2017/54: Souscription d'un contrat avec La Compagnie des Grands Enfants, pour une représentation du spectacle « Epinards et porte-jarretelles 1 », le Dimanche 4 Février 2018, pour un montant TTC de deux mille euros (2.000.00 €).

Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires au sujet des arrêtés 50, 51 et 54 :

- 50 Suite à la vérification du bâtiment des espaces verts par la Société Socotec, il s'avère qu'un chaînage manque au niveau du pignon, que la fissure est réparable et qu'elle ne présente pas de danger.
- 51 Point sur l'avancement de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) :
 18 bâtiments sur 22 ont été mis en conformité. Il en reste quatre à terminer et parmi ces quatre, l'investissement le plus important sera la réalisation d'un ascenseur à la mairie, prévu en 2018 pour un coût d'environ 120.000 €. Pour l'instant, avec l'ascenseur les travaux d'accessibilité avoisinent les 166.000 H.T. à mettre en face d'un budget de 228.000 €. Grâce à l'excellent travail en régie des ouvriers communaux qu'il remercie, la facture sera en deçà des prévisions et la commune réalisera une moins-value importante.
- 54 L'événement a été retenu pour être inséré et diffusé dans « La lettre du Député ».

2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Adopté à l'unanimité (25 voix)

1. <u>Délibération n° 2017/79 – Convention de mise à disposition d'un présentoir et brochures touristiques par Valenciennes Tourisme et Congrès</u>

Valenciennes Tourisme et Congrès souhaite amener l'information touristique au plus près des visiteurs et propose la mise à disposition gratuite d'un présentoir aux couleurs de « L'étincelle créative » et de brochures touristiques du Valenciennois.

Muni de la technologie NFC, Near Field Communication, (ou communication en champ proche), il permet, grâce à la puce NFC en mode lecteur intégrée dans le présentoir, des interactions sans contact aux mobinautes, disposant de cette fonctionnalité dans leur forfait mobile.

Eu égard à la convention de partenariat accompagnée du tutoriel Puce NFC, transmise aux conseillers, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. <u>Délibération n° 2017/80 – Crèche multi-accueil et Relais d'Assistantes Maternelles 9 Rue de la Gare – Décision de principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP)</u>

Le marché de service pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi-accueil et Relais d'Assistantes Maternelles, 9 Rue de la Gare, arrive à échéance en Avril 2018.

NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE :

Gestion et l'exploitation d'une crèche multi-accueil de 20 places et la coordination d'un RAM. Crèche : ouverture 5 jours par semaine, du Lundi au Vendredi de 7 h à 19 h 30 (12 h 30 / jour) RAM : 4 jours par semaine du Lundi au Jeudi, de 9 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30 (7 h / jour)

Effectifs: Crespin: 6 - Quiévrechain: 9 - Bombardier: 3 - Extérieur: 2

ECONOMIE GENERALE DU MARCHE EN COURS:

Selon le contrat, passé à l'époque sur le fondement de l'ancienne règlementation des marchés publics, le marché de service a été attribué le 18 Avril 2016 au prestataire L'Îl Ô Marmots, pour une durée de 2 ans.

CRECHE:

Coût du berceau/réservataire/an : 5.540 €

CEJ (CAF): 55 %

Soit 2.493 €/berceau/réservataire/an

Lover mensuel versé à la Commune de CRESPIN : 1,200 € / mois

RAM:

Sur la base de 70 assistantes maternelles du secteur

Coût : 367 €/assistante PSEJ (CAF) : 55 %

Soit 165,15 €/assistante/an (pris en charge par chacune des communes associées en fonction de leur nombre

respectif)

PROCEDURE A VENIR:

Le 17 avril prochain, le contrat sera caduc. Pour préserver la continuité du service, il appartient aux assemblées de chaque collectivité, de s'attarder sur le choix des procédures et des modes de gestion possibles.

Il est avéré que la gestion d'une crèche, de surcroit dans un bâtiment propriété de la commune, s'apparente désormais davantage à la notion de service doté d'un « risque d'exploitation » que celle de service « ordinaire » au sens des marchés publics.

Si la commune envisage de recourir à une concession de service, notamment une délégation de service public, le conseil municipal se prononcera sur le principe de recourir à une délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Instaurée par délibérations du Conseil Municipal, en date des 30 Juin et 19 Octobre 2017, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 14 Novembre 2017. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et discussions, à l'unanimité, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont donné un avis favorable au principe de recourir à la délégation de service public, en exprimant le souhait d'une durée de 6 ans, soit de 2018 à 2024.

Eu égard aux éléments fournis et notamment le compte-rendu de la CCSPL, il est demandé à l'assemblée de débattre et se prononcer sur le principe du recours à la procédure de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi-accueil et du RAM.

Lors de la discussion, Madame Ingrid DEHON déplore que le prestataire actuel n'ait pas répondu à toutes les demandes d'emploi au sein de la crèche et plus particulièrement aux candidatures Crespinoises.

Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L souhaite connaître l'avantage d'une telle procédure. Monsieur Karim BOUAZIZ, DGS, argumente sur une meilleure transparence, avec la remise chaque année d'un rapport d'exploitation par le délégataire.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) le Conseil Municipal :

- décide du principe de la délégation de service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation du service de la crèche multi-accueil et du relais d'assistantes maternelles
- autorise Monsieur le Maire à engager la procédure prévue par les articles L.411-1 et suivants.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la Commune de QUIEVRECHAIN pour conclure opportunément une convention portant groupement des autorités concédantes (Commune de CRESPIN – Commune de QUIEVRECHAIN – BOMBARDIER). Celle-ci déterminera les caractéristiques principales de cette procédure ou à défaut la délibération afférente.

3. SIMOUV - Rapport d'activités du SITURV pour l'année 2016

Guy DELANNOY : interrogation sur les opérations de réparation des dommages de travaux publics liés au tracé du tram.

Alain DEE : regrette le caractère dispendieux de la Phase 3 qui a obéré la faisabilité de la Phase 4.

4. Questions diverses:

- Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L a constaté la présence de voitures « épaves » dans une cour Rue du Moulin et souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour endiguer ce problème.
- Monsieur Patrick WISNIEWSKI évoque la hauteur de certains panneaux de signalisation routière, notamment dans la Rue du Cdt O'Reilly, qu'il juge trop bas.
- Monsieur le Maire déplore les actes de vandalisme commis sur la nouvelle signalisation du cimetière. Il annonce la date du dernier Conseil 2017 : le mardi 19 décembre à 18 h 30.
- Madame Nathalie CABAREZ rappelle le vernissage de l'exposition « Baz'Arts » ce vendredi 24, la Banque alimentaire, samedi 25 et le Concert de Sainte Cécile de l'Harmonie Municipale, Dimanche 26.

Madame Nathalie JACQUART rappelle le Forum de Quièvrechain.

Delan

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

Ingrid DEHON

Alain DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Récapitulatif des délibérations n°17/81

17/78	Procès-verbal			
17/79	Convention de mise à disposition d'un présentoir et brochures touristiques par Valenciennes			
	Tourisme et Congrès			
17/80	Crèche multi-accueil et Relais d'Assistantes Maternelles – 9 Rue de la Gare – Décision de principe de			
	recours à la Délégation de Service Public (DSP)			
17/81	Récapitulatif et Tableau des signatures			

Signatures des membres du Conseil Municipal

			<u> </u>
DEE Alain (JAS .	DELFOSSE Sabine	Shylosse
GALIO Philippe		LEBRUN Catherine	felto.
WEISS Alain		MARTIN Anne-Sophie	15pg.
JACQUART Nathalie	AAA-	ELLAYA Ludovic	
DE NOYETTE Philippe		BURNY Estelle	
VANDERSTEEN M-L Patrick	A-	WOJCINSKI André	The state of the s
BOUCHEZ Catherine		DEHON Ingrid	Dehm
FOSLIN Brigitte	1	LHOIR Nathalie	
CABAREZ Nathalie		DECOUT Olivier	A.
DELANNOY Guy	diff	ROUSSEL Stéphanie	-96
WISNIEWSKI Patrick	Man 10	GERARD Séverine	broord
VANLAETHEM Pascale	Vaulachi	MAHMOUDI Morian	U
BLAT Jean-Pierre	PBlat.	LEQUEUX Jean	
TRELCAT Philippe	Ticha		